



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 Juin 2020**

**L'an deux mil vingt, le Dix Juin à 19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni à l'Espace Culturel Jean Piat sous la présidence de **Monsieur Pascal ZOUTE, Maire**

**Date de convocation : 4 Juin**

**Date d'affichage : 4 Juin 2020**

**Nombre de membres en exercice : 23**

La séance est ouverte à 19 h 04

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles-Edouard GHESTEM

Il est procédé à l'appel des membres

**PRESENTS :**

MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, LLANES David, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

**ABSENTS EXCUSES :**

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis  
Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette

**ABSENTS :** M. LEUILLETTE Serge, Mme LOUNICI Berengère

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR** : Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour par l'ajout de la délibération n° 2020/2/18 portant sur la mise en place d'une convention entre la Commune de Chérens et la Commune de Baisieux pour les ALSH d'Eté 2020 et les ALSH de fin d'année 2020

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 Mai 2020 :**

Le compte rendu de la séance du 23 Mai 2020 n'appelle aucune observation.  
Il est adopté à l'unanimité.

**ARRIVEE DE Mme LOUNICI Bérengère à 19 h 10**

## 2020 / 2 / 1 – Vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse Monsieur Eric BARBE présenter le compte administratif 2019

RAPPORTEUR : Monsieur BARBE Eric

Monsieur BARBE présente le compte administratif et en donne une lecture par chapitre.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 établi par Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2019 du budget général, lequel peut se résumer ainsi ;

		Investissement	Fonctionnement
	Résultat reporté exercice 2018	- 183 252,47 €	662 134,47 €
	Part affectée à l'investissement exercice 2019	0	0
	<b>TOTAL (A)</b>	- 183 252,47 €	662 134,47 €
RECETTES	Recettes nettes exercice 2019	1 442 602,72 €	2 347 235,75 €
DEPENSES	Dépenses nettes exercice 2019	1 510 732,21 €	2 225 477,86 €
RESULTATS	Résultat de l'exercice 2019 hors Restes à Réaliser (RAR) <b>(B)</b>	- 68 129,49 €	121 757,89 €
	Résultat de clôture cumulé hors Restes à Réaliser (RAR) <b>(A+B)</b>	- 251 381,96 €	783 892,36 €
Reste à Réaliser	Reste à Réaliser (RAR) Dépenses	54 322,60 €	0
	Reste à Réaliser (RAR) Recettes	0	0
	<b>RESULTATS DEFINITIFS AVEC RAR 2019</b>	- 305 704,56 €	783 892,36 €

2°) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs ci-dessus.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.**

\*\*\*\*\*

## 2020 / 2/ 2 – Approbation du compte de gestion 2019

RAPPORTEUR : Monsieur BARBE Eric

Monsieur BARBE explique que le compte de gestion est établi par le Trésorier et qu'il est le reflet du compte administratif établi par le Maire.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 2020 / 2/ 3 – Affectation du résultat 2019

RAPPORTEUR : Monsieur BARBE Eric

Le compte administratif 2019 du budget principal dégage un résultat de fonctionnement constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur de :  
**+ 783 892,36 €**

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de : **- 251 381, 96 €**

Il vous est proposé d'affecter le résultat de 2019 du budget principal comme suit :

- Section recettes de Fonctionnement (ligne 002 – excédent fonctionnement exercice antérieur) : **478 187,80 €**.

- Section dépense d'Investissement (ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : **251 381,96 €**

- Section recettes d'Investissement (compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé) : **305 704,56 €**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## 2020 / 2/ 4 – Vote des taux d'imposition 2020

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit sachant qu'aucune augmentation n'est appliquée.

Taxe d'habitation :	25,39 %
Taxe foncière bâti :	23,88 %
Taxe foncière non bâti :	59,11 %

**Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## 2020 / 2/ 5 – Vote du budget primitif 2020

RAPPORTEUR : Monsieur BARBE Eric

Le conseil municipal décide de voter le présent budget par chapitre.

Monsieur BARBE présente le budget 2020 à l'Assemblée qui peut se résumer comme ci-dessous :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 : Charges à caractère général :	793 400,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés :	963 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :	234 211,00 €
Chapitre 66 : Charges financières :	52 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :	3 200,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues :	47 189,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 093 000,00 €</b>
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :	360 000,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections :	280 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>640 000,00 €</b>

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées :</b>	<b>2 733 000,00 €</b>
--	-----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 : Atténuations de charges :	10 000,00 €
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses :	238 400,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes :	1 465 000,00 €
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :	446 938,31 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	62 100,00 €
Chapitre 76 : Produits financiers	15,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 222 453,31 €</b>
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 358,89 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>32 358,89 €</b>
Chapitre R 002 : Résultat reporté	478 187,20 €

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 733 000,00 €</b>
--	-----------------------

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :	6 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	982 962,60 €
(y compris les RAR pour 54 322,60 €)	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	83 000,00 €
Chapitre 020 : Dépenses imprévues :	32 296,55 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 104 259,15 €</b>
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections :	32 358,89 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>32 358,89 €</b>
Chapitre D 001 : solde d'exécution négatif reporté	251 381,96 €

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 388 000,00 €</b>
---	-----------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (hors 138) :	234 400,00 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :	207 895,44 €
Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	305 704,56 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>748 000,00 €</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :	360 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections :	280 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>640 000,00 €</b>

<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>	<b>1 388 000,00 €</b>
--	-----------------------

Il s'équilibre en section de fonctionnement à : 2 733 000,00 €  
Il s'équilibre en section d'investissement à : 1 388 000,00 €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif 2020.

**Le budget est adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### 2020 / 2/ 6 – Subventions aux associations – année 2020

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il est proposé de fixer comme suit le montant des subventions à accorder aux associations en 2020

<b>Subventions aux associations 2020</b>		
657362	<b>CCAS</b>	<b>35 000,00 €</b>
6574	<b>APE JULES FERRY</b>	<b>300,00 €</b>
6574	<b>APEL SAINTE MARIE</b>	<b>300,00 €</b>
6574	<b>BASKET CLUB DE CHERENG</b>	<b>1 500,00 €</b>
6574	<b>COLOMBOPHILIE (STE) LA PATRIE</b>	<b>150,00 €</b>
6574	<b>CHERENG MARCHE ASSOCIATION</b>	<b>400,00 €</b>
6574	<b>DISPOS (LES)</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>DONNEURS DE SANG</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>ECOLE PUBLIQUE JULES FERRY</b>	<b>1 100,00 €</b>
6574	<b>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MASCULINE</b>	<b>120,00 €</b>
6574	<b>HARMONIE MUNICIPALE</b>	<b>1 800,00 €</b>
6574	<b>MARQUE AU FIL DE L'EAU</b>	<b>300,00 €</b>
6574	<b>ADELIE (Mission Locale)</b>	<b>2 984,00 €</b>
6574	<b>RESONANCE ENSEMBLE VOCAL</b>	<b>1 250,00 €</b>
6574	<b>STE COMMUNALE DE CHASSE</b>	<b>200,00 €</b>
6574	<b>AFN SECTION LOCALE</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>CHERENG YOGA CLUB</b>	<b>150,00 €</b>
6574	<b>AUTOUR DES JARDINS</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>ACADEMIE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU VAL DE MARQUE (AIMVM)</b>	<b>38 000,00 €</b>
6574	<b>ETOILE CLUB ANSTAING CHERENG TRESSIN GRUSON SAINGHIN (EACTGS)</b>	<b>1 500,00 €</b>
6574	<b>CHERENG JUMELAGE</b>	<b>750,00 €</b>
6574	<b>KARATE CLUB CHERENG</b>	<b>200,00 €</b>
6574	<b>ATELIERS DES P'TITS LOUPS</b>	<b>250,00 €</b>
6574	<b>L'ATELIERS DES PETITES MAINS DE CHERENG</b>	<b>150,00 €</b>
6574	<b>DANSE LOISIR CHERENG</b>	<b>350,00 €</b>

**Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**2020 / 2 / 7 – Subvention à l'association Pétanque Club Chérengeoise – année 2020**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Compte tenu de son implication dans cette association, il ne peut être tenu compte du vote de Monsieur Claude CRINCKET.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 500,00 euros.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2020 / 2/ 8 – Subvention à l’association Gymnastique Les Jeunes – année 2020**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Compte tenu de son implication, Monsieur Damien DELBROUCQ ne prend pas part au vote. Il est proposé d’accorder une subvention d’un montant de 1 500,00 euros

### **Délibération adoptée à l’unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2020 / 2/ 9 – Convention d’objectifs et de partenariat entre la commune de Chérenq et l’Académie Intercommunale de Musique du Val de Marque (AIMVM)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La commune de CHERENG verse une subvention de fonctionnement annuelle à l’Académie Intercommunale de Musique du Val de Marque (AIMVM) dont le montant est supérieur à 23 000 euros.

Conformément à la réglementation en vigueur, une convention entre cette association régie par la loi de 1901 et la commune doit être signée. A cette fin, il est soumis à l’assemblée délibérante un projet de convention d’objectifs et de partenariat entre la commune et l’AIMVM pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 Juin 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- d’établir une convention d’objectifs et de partenariat entre la commune et l’AIMVM,
- d’approuver les termes de la convention à intervenir annexée à la délibération
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s’y rapportant.

### **Délibération adoptée à l’unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2020 / 2/ 10 – Instauration d’une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pendant l’état d’urgence sanitaire**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l’exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire déclaré pour faire face à l’épidémie de covid-19, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé

Il est proposé au conseil municipal :

- D’instaurer la prime exceptionnelle Covid 19 dans la Commune de Chérenq au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l’épidémie de Covid 19 pour assurer la continuité des services publics. Cette prime est instaurée au regard des sujétions suivantes : sujétions exceptionnelles, surcroît significatif de travail en présentiel, exposition aux risques

Cette prime exceptionnelle sera d’un montant maximum de 750 euros et sera versée en une seule fois. Elle est exonérée d’impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel les bénéficiaires au regard des modalités d'attribution ci-dessus, les modalités de versement (mois de paiement, ...) et le montant alloué à chaque bénéficiaire dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

### Délibération adoptée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

#### **2020 / 2/ 11 – Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille pour la réfection de la toiture du Complexe Sportif rue Jean Ochin**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de réfection de toiture du Complexe Sportif rue Jean Ochin sont nécessaires et doivent être engagés afin de garantir la bonne pratique du sport et la sécurité des participants.

En effet, malgré les réparations réalisées au fil du temps, la toiture de ce complexe sportif édifié en 1989 est devenue vétuste et présente aujourd'hui d'importantes fuites qui perturbent et rendent dangereuse la pratique sportive.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 304 283,00 euros HT.

Afin de soutenir les communes dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements sportifs, la Métropole Européenne de Lille peut subventionner une partie des travaux à hauteur de 40 %.

Aussi, pour financer ces travaux, il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter un Fonds de Concours auprès de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 40 % pour la réfection de la toiture du Complexe Sportif rue Jean Ochin

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours de la Métropole Européenne de Lille et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### Délibération adoptée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

#### **2020 / 2/ 12 – Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) pour la réfection de la toiture du Complexe Sportif rue Jean Ochin**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de réfection de toiture du complexe sportif rue Jean Ochin sont nécessaires et doivent être engagés afin de garantir la bonne pratique du sport et la sécurité des participants.

En effet, malgré les réparations réalisées au fil du temps, la toiture de ce complexe sportif édifié en 1989 est devenue vétuste et présente aujourd'hui d'importantes fuites qui perturbent et rendent dangereuse la pratique sportive.



Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 304 283,00 euros HT.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des communes de moins de 5 000 habitants dans leurs projets du quotidien et de proximité, le Département du Nord peut soutenir financièrement les projets des collectivités, notamment les projets d'aménagement et de rénovation sur le patrimoine public de la commune, dans le cadre du dispositif intitulé « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » dont le taux maximum pour l'année 2020 est de 40 %.

Afin de financer ces travaux, il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2020 à hauteur de 40 % pour la réfection de la toiture du Complexe Sportif rue Jean Ochin
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Nord l'attribution de la subvention ADVB 2020 et à signer toutes pièces afférentes.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **2020 / 2/ 13 – Sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réfection de la toiture du Complexe Sportif rue Jean Ochin**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de réfection de toiture du complexe sportif rue Jean Ochin sont nécessaires et doivent être engagés afin de garantir la bonne pratique du sport et la sécurité des participants.

En effet, malgré les réparations réalisées au fil du temps, la toiture de ce complexe sportif édifié en 1989 est devenue vétuste et présente aujourd'hui d'importantes fuites qui perturbent et rendent dangereuse la pratique sportive.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 304 283,00 euros HT.

Conformément à l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010, ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de 20 % à 40 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020.

Afin de financer ces travaux, il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 à hauteur de 40 % pour la réfection de la toiture du Complexe Sportif rue Jean Ochin ou au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la subvention DETR 2020 et de la DSIL et à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**2020 / 2/ 14 – Désignation des représentants auprès de l'Académie Intercommunale de Musique du Val de Marque (AIMVM)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Conformément au statut de l'AIMVM (Académie Intercommunale de Musique du Val de Marque), la municipalité de CHERENG est tenue de désigner 4 représentants au conseil d'administration.

Il est proposé la candidature de :

- Madame Odette MELI
- Madame Aurélie DYRDA
- Monsieur Jean-Louis DECALONNE
- Monsieur Bernard WATTEAU

**Propositions votées à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**2020 / 2/ 15 – Désignation d'un correspondant Défense**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la circulaire du 26 octobre 2001 a instauré au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense. Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Il est proposé la candidature de Monsieur Pascal ZOUTE en tant que correspondant Défense.

**Proposition votée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**2020 / 2/ 16 – Désignation d'un représentant de la collectivité au sein du Comité de Gestion de l'École Ste Mare**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que dans chaque établissement privé bénéficiaire d'un contrat d'association, la Commune dispose du droit d'être représentée par l'un des membres de son Assemblée délibérante aux séances de l'organe de l'établissement statutairement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Il est proposé la candidature de Madame Hélène RECLOUX en tant que représentant de la collectivité au sein du Comité de Gestion de l'école Sainte Marie

**Proposition votée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**2020 / 2/ 17 – Désignation des représentants de la ville de Chérens auprès de l'Association pour le Développement Local, l'Insertion et l'Emploi (ADELIE)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'Adélie est une structure qui regroupe les activités de la Maison de l'emploi, du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et de la Mission locale.

Aussi, dans le cadre de son adhésion, il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant

Il est proposé les candidatures suivantes :

Madame Aurélie DYRDA : représentant titulaire

Madame Patricia DESROUSSEAUX : représentant suppléant.

### **Propositions votées à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **2020 / 2/ 18 – Convention entre la commune de Chérengh et la commune de Baisieux pour les accueils de loisirs d'Eté 2020 et de fin d'année 2020**

RAPPORTEUR : Madame Hélène RECLOUX

Il est rappelé à l'Assemblée que la commune de Chérengh organise :

- un Accueil de Loisirs d'Eté : du lundi 6 Juillet 2020 au vendredi 28 Août 2020, soit 38 jours (Pas d'accueil le lundi 13/07, mardi 14/07 et lundi 31/08/2020)

- un Accueil de Loisirs de fin d'année : du Lundi 21 Décembre 2020 au Jeudi 31 Décembre 2020, soit 8 jours (pas d'accueil le vendredi 25 décembre 2020 et le vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021).

La commune de Baisieux propose également des Accueils de Loisirs mais ceux-ci seront fermés du 17 août 2020 au 28 Août 2020 ainsi que du 21 décembre 2020 au 31 décembre 2020. Dès lors, la commune de Baisieux a exprimé son souhait d'offrir aux familles basiliennes la possibilité d'inscrire leurs enfants aux Accueils de Loisirs de Chérengh pour les périodes de fermeture précitées.

Pour se faire, une convention entre la commune de Chérengh et la commune de Baisieux doit être rédigée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention annexée à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention entre la commune de Chérengh et la commune de Baisieux.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATION DIVERSE**

Mise à disposition :

- Du rapport annuel de la MEL des dépenses par territoire 2018
- Du rapport financier 2018 de la MEL
- Du rapport annuel 2018 de la MEL sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Du rapport annuel 2018 de la MEL sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
- De la nouvelle édition du « Mémo Economie » de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole

**COLONIE EN CORSE du 5 au 17/07/2020** : La colonie aura bien lieu.

**ALSH Eté 2020** : Les inscriptions concernent les enfants de Grande Section au CM2.  
A titre dérogatoire, un accueil pour les enfants âgés de 3 à 5 ans est accepté si les 2 parents travaillent, ou s'ils sont entrepreneurs ou s'ils travaillent dans le domaine médical

**MASQUES DE LA REGION** : Les masques ont été réceptionnés et sont à retirer en Mairie

**BEGUINAGE SIMONE VEIL** : Les travaux ont pris du retard. La livraison devrait se faire en Septembre 2020. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a eu aucune commission d'attribution à ce jour. Une maison « témoin » est en cours de finition.

**LOTISSEMENT RUE DU COLONEL ARNAUD BELTRAME** : Les travaux d'enrobés sur les trottoirs sont en cours. Les plateaux rouges seront réalisés lundi 15 juin 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45**